



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-76661>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-76661**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Conseil départemental Loire Atlantique

**Correspondant :** MENARD Michel, Président du Conseil Départemental

**Adresse :** 3 quai Ceineray, B.P. 94109 44041 NANTES

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0240991000

**Courriel :** [contactmarchespublics@loire-atlantique.fr](mailto:contactmarchespublics@loire-atlantique.fr)

**Adresse internet :** <https://www.loire-atlantique.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://marches.loire-atlantique.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Réhabilitation du vérin de la vanne secteur n°1 du barrage de Pont Rousseau pour des raisons de sécurité

**Lieu de livraison :** Barrage de Pont Rousseau, 44200 NANTES

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le barrage de Pont Rousseau est un ouvrage positionné à la confluence de la Loire et de la Sèvre Nantaise. Il a pour but de maintenir un niveau plus ou moins constant du bief amont jusqu'à l'écluse de Vertou. Les prestations sur cet ouvrage consistent en la réalisation de travaux de réhabilitation de la vanne secteur n°1

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 14/08/2024 et jusqu'au 14/11/2024

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 45%
- Prix des prestations : 40%
- Performances en matière de protection de l'environnement : 15%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24/07/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** O206TN

**Renseignements complémentaires :** Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRG01 Options : OUI Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Le contrat prévoit la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Tél : 0255101002 Fax : 0255101003 Mel : greffe.ta-nantes@juradm.fr Web : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/> Organe chargé des procédures de médiation : Comité de règlement amiable, 22 Mail Pablo Picasso 44042 Nantes Cedex 01 Tél : 0253467983 Fax : 0253467979 Mel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2024